

Les soins de longue durée en Ontario – 2010

Établissements résidentiels

Maisons de soins infirmiers

Organisation et administration des maisons de soins infirmiers en Ontario

Les maisons de soins infirmiers, appelées foyers de soins de longue durée en Ontario, sont des établissements résidentiels offrant des soins infirmiers et une surveillance professionnelle 24 heures sur 24. Ils offrent des niveaux de soins personnels et de soutien supérieurs à ceux qui sont fournis dans les maisons de retraite et dans les logements supervisés. Ils accueillent des personnes, généralement âgées, dont les besoins de soins de santé complexes et à long terme ne peuvent être comblés à domicile. Toutefois, ils offrent aussi des services de court séjour pour donner un répit aux aidants familiaux ou pour aider le client à recouvrer ses forces et son assurance, généralement après une hospitalisation.

Les propriétaires et les exploitants des foyers de soins de longue durée peuvent être des sociétés fermées, des municipalités ou des organismes sans but lucratif (p. ex. religieux, ethniques ou culturels), entre autres. Cependant, toutes les demandes d'admission dans ces foyers sont coordonnées par le centre d'accès aux soins communautaires (CASC). Lorsque l'admissibilité est confirmée par le CASC, l'étape suivante consiste à choisir les foyers (pas plus de trois) où la demande sera présentée. Le CASC procure des listes et des renseignements de base au sujet des foyers de la région. Les tarifs de tous les foyers de soins de longue durée de l'Ontario, quel que soit leur propriétaire, sont fixés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Conditions d'admissibilité

Pour avoir le droit d'emménager dans un foyer de soins de longue durée, il faut avoir :

- 18 ans ou plus;
- une carte Santé de l'Ontario (OHIP) valide;
- des besoins de soins de santé qui ne peuvent être comblés à domicile par une combinaison de soins ou de services de soutien communautaires;
- des besoins de soins de santé auxquels un foyer de soins de longue durée peut répondre.

Pour déterminer l'admissibilité du client, le CASC évalue les besoins de soins de santé de ce dernier et les autres options offertes, comme la possibilité de fournir les soins à domicile et la disponibilité d'aidants naturels.

Évaluation des ressources pécuniaires

L'évaluation des revenus ou de l'actif ne fait pas partie de l'évaluation effectuée par le CASC. Toute personne répondant aux conditions d'admissibilité indiquées ci-dessus peut demander une place dans un foyer de soins de longue durée quelle que soit sa situation financière.

Coûts

Les tarifs des foyers de soins de longue durée sont les mêmes partout en Ontario, quel que soit leur propriétaire. Ils sont fixés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD). Ces établissements sont financés par le MSSLD. La partie des coûts d'hébergement payée par les pensionnaires s'appelle *quote-part*. En date du 1^{er} juillet 2010, les coûts d'hébergement en foyer de soins de longue durée dépendent du type d'hébergement.

	Type de chambre	Quote-part quotidienne	Quote-part mensuelle
Séjour de longue durée			
Chambre de base	Généralement 3 lits ou plus (le nombre de lits varie suivant la date de construction ou de rénovation)	53,23 \$	1 619,08 \$
Chambre à supplément	Chambre à 2 lits	61,23 \$	1 862,41 \$
Chambre à supplément	Chambre individuelle	71,23 \$	2 166,58 \$
Séjour de courte durée		34,63 \$	1 053,33 \$

Ces frais incluent :

- le mobilier (p. ex. lit et chaise), les repas (adaptés au besoin aux régimes spéciaux), le linge de lit, le blanchissage, les articles d'hygiène personnelle, les fournitures médicales/cliniques (p. ex. déambulateur ou fauteuil roulant pour usage occasionnel), entretien ménager, services de pastorale, programmes d'activités sociorécréatives, administration de médicaments, aide pour l'accomplissement des activités essentielles de la vie quotidienne;
- des soins infirmiers et personnels accessibles 24 heures sur 24 et l'accès à un médecin et à d'autres professionnels de la santé.

Généralement, les foyers de soins de longue durée offrent aussi des services facultatifs payants (p. ex. coiffure, câble, téléphone et transport). On y trouve toujours des salles à manger et des salles de détente et, dans certains cas, des installations telles qu'un salon, une boutique de cadeaux, un salon de beauté, une chapelle ou un jardin.

Les personnes à faible revenu peuvent bénéficier d'une subvention valable uniquement pour l'hébergement en chambre de base. D'après leur déclaration fiscale, le CASC détermine si leur revenu est effectivement insuffisant pour payer la quote-part normale. Le cas échéant, la totalité du revenu mensuel du pensionnaire, moins 100 \$, est affectée au paiement de sa place en chambre de base et le reste des frais est payé par la province.

Maisons de retraite/résidences pour retraités

Organisation et administration des maisons de retraite

En Ontario, une maison de retraite est un immeuble d'habitation collective qui offre aux personnes âgées des unités d'hébergement et des services tels que la préparation de repas et l'entretien ménager. Les maisons de retraite de l'Ontario sont des propriétés privées et ne sont pas administrées par l'État. Chaque maison de retraite offre généralement des chambres à un ou à deux lits ou des logements, ainsi que des aires communes (salon, salle à manger, salle de loisirs). Des services d'entretien ménager, des programmes sociaux ou religieux et quelques services de santé de base sont généralement fournis. L'unité peut être payée mensuellement, comme un appartement, ou, dans certains cas, être achetée comme une copropriété.

Les admissions, les frais et les listes d'attente relèvent des maisons de retraite et non de l'État. L'admission dépend habituellement de la capacité de payer et de l'absence de problèmes de santé graves qui nécessitent des soins infirmiers. Les résidents sont responsables du règlement des frais qu'ils engagent. L'État n'accorde aucune subvention pour l'hébergement en maison de retraite.

Tarifs des maisons de retraite

Type de chambre	Médiane provinciale	Échelle tarifaire provinciale	Médiane à Toronto	Médiane à Ottawa
Chambre individuelle	2 930,00 \$/mois	1 329,00 \$- 7 750,00 \$	4 186,00 \$	3 275,00 \$
Logement à une chambre	3 727,50 \$/mois	2 400,00 \$- 9 000,00 \$	3 888,50 \$	3 850,00 \$

Soins à domicile subventionnés par l'État

Organisation et gestion des soins subventionnés par l'État

Les services de soutien à domicile permettent aux personnes âgées de vivre chez elles de façon autonome le plus longtemps possible. Il y a quatre principales catégories de services de soutien à domicile et de services de soutien communautaire :

- a) les services à domicile par des professionnels de la santé (p. ex. des soins infirmiers);
- b) les services de soins personnels et de soutien procurent de l'aide pour l'accomplissement de diverses activités de la vie quotidienne (bain/douche, habillage, toilette, repas, etc.);
- c) les services d'aide familiale (ou ménagère) touchent les activités domestiques habituelles telles que la planification des menus, la préparation des repas, les courses et les travaux d'entretien ménager léger;
- d) les programmes de soutien communautaire offrent une grande variété de services, tels que la livraison de repas, le transport, la relève des aidants naturels, les programmes de jour pour adultes, des activités sociorécréatives, la vérification de la sécurité, etc.

Les soins à domicile subventionnés par le gouvernement provincial sont administrés par les centres d'accès aux services communautaires (CASC). Lorsqu'il reçoit une demande de soins à domicile, le CASC envoie un gestionnaire de dossiers qui évalue les besoins de la personne âgée et établit un programme de services répondant à ces besoins.

Conditions d'admissibilité

Pour recevoir des services à domicile d'un CASC, il faut avoir :

- une carte Santé de l'Ontario valide;
- besoin de services qu'on ne peut recevoir en consultation externe (p. ex. de l'aide pour se laver chez soi);
- un problème de santé pouvant être traité correctement à domicile;
- besoin d'au moins un service de soutien professionnel ou personnel.

Évaluation des ressources pécuniaires

L'évaluation des revenus ou de l'actif ne fait pas partie de l'évaluation effectuée par le CASC. Toute personne répondant aux conditions d'admissibilité indiquées ci-dessus peut demander des soins à domicile quelle que soit sa situation financière.

Coûts

Les services procurés par le CASC ne coûtent rien aux clients. Ils sont alloués en fonction des besoins établis et de leur disponibilité.

Soins à domicile privés

Les ressources des CASC sont limitées et sont attribuées en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. Par conséquent, de nombreuses personnes âgées ne reçoivent pas des services suffisants du CASC et doivent avoir recours à des services de soins à domicile privés.

Coût des soins à domicile privés

Type de service	Médiane provinciale	Échelle tarifaire provinciale	Médiane à Toronto	Médiane à Ottawa	Médiane à Kingston	Médiane à Windsor
Livraison de repas (prix par repas)	5,50 \$	4,00 \$-10,00 \$	5,30 \$	5,00 \$	5,50 \$	5,00 \$
Préparation de repas à domicile (tarif horaire)	23,00 \$	12,00 \$-29,90 \$	22,00 \$	24,98 \$	27,36 \$	25,09 \$
Lessive, ménage (tarif horaire)	22,85 \$	6,00 \$-29,90 \$	22,00 \$	23,50 \$	15,00 \$	24,18 \$
Soins personnels – bain/douche, habillage (tarif horaire)	23,95 \$	12,00 \$-30,00 \$	22,90 \$	26,40 \$	26,93 \$	26,00 \$
Compagnie, surveillance (tarif horaire)	23,00 \$	12,00 \$-29,90 \$	21,00 \$	25,00 \$	27,36 \$	26,00 \$
Soins infirmiers (tarif horaire)*	54,76 \$	22,85 \$-70,00 \$	50,00 \$	49,65 \$	57,85 \$	60,00 \$
Physiothérapie (tarif horaire)	105,00 \$	50,00 \$-150,00 \$	97,50 \$	120,00 \$	52,50 \$	S/O
Ergothérapie (tarif horaire)	100,00 \$	85,00 \$-166,00 \$	94,55 \$	105,00 \$	105,99 \$	S/O
Soins palliatifs (tarif horaire)	45,00 \$	12,00 \$-62,20 \$	36,00 \$	49,64 \$	27,91 \$	57,46 \$
Services de répit (tarif horaire)	24,95 \$	12,00 \$-60,00 \$	23,00 \$	39,44 \$	54,60 \$	26,52 \$
Aide familiale, 24 heures sur 24 (tarif horaire)	23,50 \$	18,00 \$-30,00 \$	39,44 \$	26,27 \$	26,82 \$	26,00 \$

* Le tarif varie selon que les soins sont fournis par une infirmière ou par une infirmière auxiliaire.

Centre de jour pour adultes

Description des programmes de soins de jour pour adultes

Les programmes de soins de jour pour adultes prévoient la prestation de soins de groupe à des personnes âgées, le jour, dans un environnement sûr situé dans leur quartier, lorsque les membres de la famille sont dans l'impossibilité de prodiguer ces soins eux-mêmes. Ces centres sont habituellement ouverts du lundi au vendredi. Ils offrent un encadrement sécuritaire et chaleureux, et les animateurs s'assurent du bien-être des personnes âgées. On y sert des dîners nutritifs en tenant compte généralement du régime alimentaire des clients, le cas échéant, ainsi qu'une collation en après-midi.

Les centres de jour pour adultes peuvent être privés, avec ou sans but lucratif, ou publics. Ils ont pour objectif :

- de donner l'occasion aux personnes âgées de passer du temps ailleurs qu'à leur domicile, dans un endroit où ils peuvent recevoir des soins appropriés et où leurs capacités mentales sont sollicitées et le développement de relations sociales encouragé.
- de procurer un moment de répit bien mérité aux aidants naturels pour qu'ils puissent prendre un peu de temps pour eux, se détendre ou aller travailler.

Clientèle visée

Les services fournis par les centres de jour pour adultes s'adressent aux personnes âgées :

- qui présentent une déficience physique ou cognitive ou les deux, mais qui ne requièrent pas de surveillance 24 heures sur 24; ou
- qui sont atteintes de démence au stade précoce;
- qui souffrent d'un manque de socialisation et de stimulation.

Les personnes qui fréquentent les centres de jour pour adultes doivent être mobiles, avec ou sans l'aide d'une canne, d'une marchette ou d'un fauteuil roulant. Dans la plupart des cas, elles ne doivent pas être incontinentes. Il existe quelques programmes spécialisés de soins de jour à l'intention des personnes âgées qui ont besoin de soins médicaux particuliers.

Coûts

Type de service	Médiane provinciale	Échelle tarifaire provinciale
Programme comprenant le transport et le repas	19,00 \$	6,00 \$ - 35,00 \$

Cas types de soins à domicile

Cas n° 1 : Niveau de soins léger

M^{me} Williams est une veuve de 85 ans qui vit encore chez elle. Elle souffre d'arthrose et d'un œdème aux jambes pour lequel elle porte des bas de contention. Cependant, parce que ses doigts sont raidis par l'arthrite et qu'elle ne peut pas se pencher, elle a besoin d'aide pour les enfiler. Elle est capable d'aller et venir dans sa maison avec un déambulateur.

Il y a deux mois, M^{me} Williams a fait une vilaine chute et a perdu neuf kilos. Ses deux filles l'aident le week-end et le soir, et l'un de ses gendres s'occupe de l'entretien de la maison et du terrain. Selon ses filles, elle se plaint qu'elle oublie de manger et que les aliments se gâtent dans son réfrigérateur. Lorsqu'elles sont là, elle mange très peu et elle s'étouffe parfois en mangeant. Pour sa sécurité, il faut qu'on lui livre des repas à domicile et que quelqu'un la surveille pendant qu'elle mange. Il faudrait aussi effectuer une évaluation de la sécurité de sa maison et l'aider à se laver.

Programme de soins

- Livraison de repas : deux (2) repas par jour en semaine par la Popote roulante ou un service similaire.
- Surveillance des repas : une (1) heure par jour en semaine, avec enregistrement de la quantité d'aliments ingérés et intervention en cas d'étouffement.
- Bain/douche : deux (2) fois par semaine, à raison d'une (1) heure chaque fois.
- Habillage : 20 minutes le matin en semaine, pour l'enfilage des bas de contention.
- Ergothérapeute : Évaluation initiale de la sécurité du foyer et recommandations.

	Services requis	Couverts par l'État ⁽¹⁾	Services payables par le client	Coût unitaire	Coût mensuel
Livraison de repas	10 repas/sem.	0	10 repas/sem.	5,50 \$/repas	236,50 \$
Surveillance des repas	5 h/sem.	0	5 h/sem.	23,00 \$/h	494,50 \$
Soins personnels – bain/douche, habillage	3,7 h/sem.	2 h/sem.	1,7 h/sem.	23,95 \$/h	175,07 \$
TOTAL mensuel					906,07 \$

Il faut ajouter le coût de deux visites d'un ergothérapeute, soit une évaluation initiale d'une heure et une visite de suivi de 45 minutes après l'installation du matériel recommandé. Ce coût se chiffre à 174,99 \$.

Cas n° 2 : Niveau de soins intermédiaire

M. Leung est un veuf de 72 ans. Il vit seul dans un immeuble d'appartements pour personnes âgées, dans une petite localité de banlieue. Il a des cataractes et a été déclaré atteint de démence. Son fils l'aide le soir, sauf le week-end. M. Leung a donc besoin que quelqu'un lui prépare ses repas du week-end. Il oublie parfois de prendre ses médicaments et il ne mange pas bien. Son fils a fait le nécessaire pour qu'il participe à un programme de jour pour adultes quatre fois par semaine, mais il craint que son père confonde les journées et ne se lève pas pour y aller. Bien que M. Leung n'erre pas à l'extérieur de son appartement, il a besoin d'aide pour se rendre à l'autobus et en revenir, au cas où il serait désorienté. Il a aussi besoin de surveillance pour le bain (ou la douche), la lessive, la préparation des repas et le ménage.

Programme de soins

- Préparation de repas à domicile : deux (2) heures par jour le week-end.
- Bain (douche) et soins personnels : quatre (4) séances d'une heure par semaine.
- Habillage : quatre (4) fois par semaine (une heure chaque fois) pour l'aider à faire sa toilette et à s'habiller pour se rendre au centre de jour.
- Accompagnement : quatre (4) fois par semaine (30 minutes chaque fois) de l'arrêt d'autobus jusque dans son appartement au cas où il se perdrait.
- Surveillance de la prise de médicaments : une (1) heure par semaine.
- Lessive : deux (2) heures toutes les deux semaines.
- Ménage : une (1) heure par semaine.

	Services requis	Couverts par l'État ⁽¹⁾	Services payables par le client	Coût unitaire	Coût mensuel
Préparation de repas à domicile	4 h/sem.	0	4 h/sem.	23,00 \$/h	395,60 \$
Soins personnels – bain/douche, habillage	8 h/sem.	3 h/sem.	5 h/sem.	23,95 \$/h	514,93 \$
Programme de jour pour adultes (transport compris)	4 fois/sem.	Géré et offert par le CASC (tarif quotidien modique pour les aînés)	4 fois/sem. (faible tarif quotidien)	19,00 \$	326,80 \$
Accompagnement	2 h/sem.	2 h/sem.	0	0,00 \$	0,00 \$
Surveillance de la prise de médicaments	1 h/sem.	0	1 h/sem.	23,00 \$/h	98,90 \$
Lessive et ménage	2 h/sem.	0	2 h/sem.	22,85 \$/h	196,51 \$
TOTAL mensuel					1 532,74 \$

Cas n° 3 : Niveau de soins élevé

M^{me} Jensen a 88 ans et vit avec son conjoint de 93 ans dans un appartement en copropriété de deux chambres à coucher. Le CASC a recommandé qu'elle soit placée dans un foyer de soins de longue durée, mais sa fille a promis à ses parents qu'elle ne les y mettrait jamais. M^{me} Jensen a fait un AVC récemment et elle est diabétique. Elle peut se lever et s'asseoir toute seule, mais elle ne peut marcher que sur de courtes distances parce qu'elle manque d'équilibre et risque de tomber. Sans compter qu'elle souffre d'ulcères de stade 2 au talon. Pour se déplacer sur de plus longues distances, elle utilise un fauteuil roulant. Son conjoint est alerte de corps et d'esprit, mais de santé fragile. M^{me} Jensen a donc besoin qu'un soignant l'aide à se laver, préparer les repas, accomplir les tâches ménagères et se rendre à ses rendez-vous. M^{me} Jensen a aussi besoin qu'une infirmière la visite régulièrement pour surveiller et consigner sa prise de médicaments et sa glycémie, nettoyer ses ulcères et changer ses pansements. Il faut aussi qu'un ergothérapeute évalue la sécurité de l'appartement et fasse les recommandations utiles (p. ex. installer des barres d'appui, hausser le siège de toilette, améliorer l'éclairage, désencombrer l'appartement, enlever les tapis non fixés).

Programme de soins

- Préparation de repas à domicile : deux (2) heures par jour.
- Soignant privé : huit (8) heures par jour. Aide à la cliente (bain/douche, habillage, aller aux toilettes et transferts) et répit à l'aidant naturel.

- Infirmière privée : quatre (4) visites de 30 minutes par semaine, pour surveiller et consigner l'utilisation d'insuline, vérifier si les médicaments sont pris correctement et changer le pansement sur les ulcères.
- Lessive : deux (2) heures toutes les deux semaines.
- Ménage : une heure et demie par semaine.
- Évaluation de la sécurité du foyer par un ergothérapeute et recommandations : deux visites, soit une évaluation initiale d'une heure et une visite de suivi de 45 minutes après l'installation du matériel recommandé.

	Services requis	Couverts par l'État ⁽¹⁾	Services payables par le client	Coût unitaire	Coût mensuel
Préparation de repas à domicile	14 h/sem.	0	14 h/sem.	23,00 \$/h	1 384,60 \$
Soins personnels – bain/douche, habillage	56 h/sem.	20 h/sem.	36 h/sem.	23,95 \$/h	3 707,46 \$
Soins infirmiers	2 h/sem.	1 h/sem.	1 h/sem.	54,76 \$/h	235,47 \$
Lessive et ménage	2,5 h/sem.	0	2,5 h/sem.	22,85 \$/h	245,64 \$
TOTAL mensuel					5 573,17 \$

Il faut ajouter le coût de deux visites d'un ergothérapeute, soit une évaluation initiale d'une heure et une visite de suivi de 45 minutes après l'installation du matériel recommandé. Ce coût se chiffre à 174,99 \$.

⁽¹⁾ Le nombre d'heures de soins allouées par le CASC est indiqué à titre estimatif. Le nombre d'heures réel peut être supérieur ou inférieur selon l'évaluation officielle des besoins et la disponibilité régionale des services.

PRENONS SOINS est un service complet et impartial qui promeut et soutient le bien-être des soignants et celui des personnes âgées, ce qui permet aux familles d'assurer les meilleurs soins possible à leurs membres âgés, tout en ne négligeant pas leur propre bien-être.

PRENONS SOINS a effectué une recherche approfondie et apporté le plus grand soin à la rédaction du présent rapport. À sa connaissance, toutes les informations qui y figurent sont détaillées et objectives. Néanmoins, PRENONS SOINS ne peut en garantir la précision ni l'exhaustivité. PRENONS SOINS ne peut non plus assumer la responsabilité de tout problème qui pourrait survenir relativement à votre choix de services, qu'il ait été ou non influencé par les informations de ce rapport.

La Financière Manuvie a fait appel à PRENONS SOINS pour vous procurer cette information.

Le présent rapport a été préparé à titre purement informatif par des personnes qui n'ont aucun lien avec la Financière Manuvie. Cette dernière ne donne aucune garantie formelle ou implicite quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du contenu, et elle décline toute responsabilité à cet égard. Ce rapport ne vise aucunement à donner des conseils de nature financière, juridique, d'assurance ou autre, et vous ne devriez pas vous appuyer sur lui pour donner de tels conseils.